

Appel à projets Petits projets 2024

En partenariat avec la Fondation JM Bruneau

Cher.e.s adhérent.e.s,

L'appel à projets "Petits projets" du Réseau Cocagne est ouvert ! Vous trouverez ci-dessous les modalités de candidature.

LE DISPOSITIF

Le Réseau Cocagne facilite l'accès pour ses adhérents à des soutiens de fondations permettant de financer des investissements matériels liés au fonctionnement quotidien et pour lesquels les Jardins ont des difficultés à obtenir des financements.

En lien avec des fondations engagées dans l'insertion professionnelle, le Réseau Cocagne organise ainsi au cours de l'année deux appels à projets :

- L'appel à projets « Petits projets » mené en partenariat avec la Fondation JM Bruneau, diffusé en mai 2024.
Le montant des demandes de soutien est compris entre 4 000 € et 10 000 € et concernent des investissements inférieurs à 25 000 €.
- L'appel à projets « Grands projets » mené en partenariat avec le FAPE EDF, diffusé en septembre 2024.
Les demandes de soutien sont de 20 000 € maximum et concernent des investissements supérieurs à 25 000 €.

Attention :

Les Jardins lauréats des « Petits projets » en 2024 ne peuvent pas candidater à « Grands projets » sur la même année.

En fonction de vos besoins, choisissez bien l'appel à projets qui vous correspond.

A noter que le FAPE EDF, partenaire des « Grands projets » soutient les projets à hauteur de 50% maximum de leur budget total, et le soutien est plafonné à 20 000 €. Le FAPE EDF ne soutient pas les structures fiscalisées. Si votre association est assujettie aux impôts commerciaux, vous ne pouvez donc pas candidater à « Grands projets ».

Au cours des années précédentes, le Réseau Cocagne organisait un appel à projets « Projets intermédiaires » en partenariat avec la Fondation Vinci pour la Cité.

Depuis 2021, nous sommes entrés dans une nouvelle organisation avec la Fondation : dorénavant, les Jardins sont invités à déposer leur demande de soutien directement sur la plateforme <https://www.fondation-vinci.com/> en accord avec les critères demandés par la fondation.

CALENDRIER DES APPELS A PROJETS

- 7 mai 2024 : lancement de l'appel à projets « Petits projets »
- 17 juin 2024 inclus : date limite de réception des dossiers de candidature « Petits projets »
- 2^{ème} semaine juillet 2024 : sélection des dossiers lauréats « Petits projets » par la Commission Cocagne ; envoi des courriers de réponse aux Jardins
- 2^{ème} quinzaine septembre 2024 : lancement de l'appel à projets « Grands projets » (date non encore arrêtée)
- 2^{ème} quinzaine octobre 2024 : date limite de réception des dossiers de candidature « Grands projets » (date non encore arrêtée)
- Novembre 2024 : pré - sélection des dossiers lauréats « Grands projets » par la Commission Cocagne et le FAPE EDF ; envoi des courriers de réponse aux Jardins

Réseau Cocagne

4 rue des Arpentis, 91430 Vauhallan

01 43 26 37 84 - rc@reseaucocagne.asso.fr

www.reseaucocagne.asso.fr

Association loi 1901 - Siret : 425 053 212 00030 – APE : 9499Z



- Décembre 2024 : transmission des dossiers lauréats « Grands Projets » au Comité d'Engagement du FAPE EDF pour une seconde instruction.

L'APPEL A PROJETS « PETITS PROJETS »

Cet appel à projets est destiné à soutenir des projets d'investissements matériels nécessaires au fonctionnement quotidien des Jardins de Cocagne et pour lesquels ils ont des difficultés à obtenir des financements. Les demandes de soutien doivent être comprises entre 4 000 € et 10 000 € et concerner des investissements inférieurs à 25 000 €.

Les projets doivent s'inscrire dans les thématiques ci-dessous :

Le fonctionnement quotidien : il s'agit des équipements nécessaires à la gestion quotidienne ou concourant au bien – être au travail des salariés (matériel informatique, véhicule, aménagement d'une salle de pause, de réunion, rénovation de locaux, etc.).

L'activité maraîchère : il peut s'agir de petits outillages agricoles, de remplacement de matériel vétuste, de petit équipement permettant de répondre à l'amélioration de la production, du stockage, de l'irrigation ou de la gestion de la ressource en eau, de diminuer la pénibilité au travail des salariés, de parer à des situations exceptionnelles ou aux aléas climatiques, etc.

La diversification des activités : il peut s'agir d'équipement permettant de pérenniser ou développer une activité complémentaire au maraîchage (entretien des espaces verts, animations pédagogiques, petit élevage, etc.)

Il peut aussi s'agir de répondre à des situations d'urgence au sein des Jardins (aléas climatiques, incendies, etc.).

Attention :

- Les demandes de soutien doivent concerner des investissements matériels uniquement (pas de fonctionnement).
- Les demandes de soutien ne doivent pas concerner l'acquisition de véhicules électriques.
- Le versement du soutien financier sera versé aux Jardins lauréats sur présentation des factures acquittées, soit après la réalisation des investissements.

Réseau Cocagne

4 rue des Arpentis, 91430 Vauhallan

01 43 26 37 84 - rc@reseaucocagne.asso.fr

www.reseaucocagne.asso.fr

Association loi 1901 - Siret : 425 053 212 00030 – APE : 9499Z



- Les Jardins lauréats ont jusqu'au 17 janvier 2025 pour adresser leurs factures acquittées au Réseau Cocagne. Après cette date, les sommes seront remises dans le « pot commun » pour les futurs appels à projets Cocagne.

LES CRITERES D'ELIGIBILITE

Les Jardins candidats doivent :

- Être adhérents et à jour de leurs cotisations au Réseau Cocagne au 17 juin 2024 (date limite de dépôt des candidatures)
- Renvoyer leur dossier de candidature au plus tard le 17 juin 2024 inclus accompagné du bilan et compte de résultats 2023 de leur structure, du budget prévisionnel 2024, ainsi que des devis liés au projet (les dossiers hors délai ou incomplets ne seront pas acceptés)

Le fait d'avoir déjà bénéficié d'un ou plusieurs soutiens dans le cadre d'appels à projets au cours des années précédentes n'est pas un critère éliminatoire.

La Commission Cocagne est néanmoins attentive à un équilibre avec les Jardins qui n'ont jamais ou peu bénéficié de soutien.

LES CRITERES D'ATTRIBUTION DES SOUTIENS

La Commission sera attentive à :

- La qualité du dossier instruit
- La viabilité technique du projet (notamment liée aux autorisations administratives requises)
- L'adéquation des investissements aux enjeux stratégiques du Jardin
- La participation de co-financeurs au projet
- La collaboration avec le Réseau Cocagne lors de l'instruction de votre dossier
- L'implication du Jardin dans la vie du Réseau (réponse à l'Observatoire 2024 du Réseau Cocagne, présence au forum, aux réunions régionales, à l'AG...)
- L'historique du Jardin relatif aux précédents soutiens dont il a bénéficié dans le cadre des appels à projets Cocagne

Réseau Cocagne

4 rue des Arpentis, 91430 Vauhallan

01 43 26 37 84 - rc@reseaucocagne.asso.fr

www.reseaucocagne.asso.fr

Association loi 1901 - Siret : 425 053 212 00030 – APE : 9499Z



Votre dossier est à retourner avant le 17 juin 2024 inclus à

appelprojets@reseaucocagne.asso.fr

Laure Tocher se tient à votre disposition pour toute question ou demande d'informations complémentaires.

Vous pouvez la contacter à appelprojets@reseaucocagne.asso.fr ou au 06 13 51 55 56

Réseau Cocagne

4 rue des Arpentis, 91430 Vauhallan

01 43 26 37 84 - rc@reseaucocagne.asso.fr

www.reseaucocagne.asso.fr

Association loi 1901 - Siret : 425 053 212 00030 – APE : 9499Z